

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

*En Argent dix huit francs dix huit sols.
En Sable 247^{me} Mesures de Moudon.*

Les Pères de famille fournissent l'argent et la Graine.

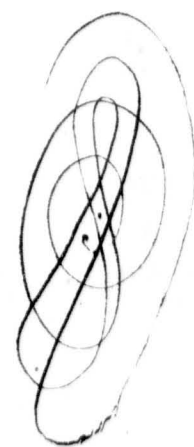
Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Signé à Crémieu
12^{me} Mars 1799
J. Badois Agent.*



(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Oulens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse de Courtillo et Succens.
Agence d'Oulens.*

d. District

de Moudon

e. Canton

du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Le village renferme 11 maisons, elles sont rassemblées sans qu'il y ait d'école.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Crausaz et le Moulis.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Ne sont pas éloignés d'un quart d'heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

3 Enfants du Meunier fréquentent l'école.

*160
59
F. 30*

MOITOURTSKI

l'école

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. — — — — — Moudon. Pierrhens. Denesy. Neyruz. Bussy. Forol. Villars le Comte. Cremin et Lucet.

b. Leurs distances réciproques. Les 3 premiers sont à la distance d'une lieue; Les autres à trois quarts ou demi lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? La lecture, la recitation du Catechisme; l'écriture et l'arithmétique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Toute l'année excepté dans le congé des moissons qui dure un mois. Elle dure deux à 3 heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Le Testament. Le Catechisme d'Ostervald et les Beaux.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? Ils ne le sont pas toujours aussi exactement qu'il seroit à désirer.

9°. Durée de l'école chaque jour? Les 2 écoles réunies durent de 4 à 6 heures.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? — — — — — Oui.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Le Ministre du culte nommoit; le cy devant Baillif établissoit.

b. D'où est-il? — — — — — D'Oulens même.

c. Son nom — — — — — Pierre Etienne Rome.

(3)

d. Son âge. — — — — — 49 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Deux Enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? — — — — — depuis 11 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Il n'a pas été ailleurs. Il étoit Fusserand.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? — — — — — Il n'a pas proprement d'autres fonctions.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } — — — — —
b. En été, } soit garçons ou filles.

21 Enfans garçons ou filles fréquentent l'école. un moindre nombre.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? — — — — — Elle possède ex'creances L. 442.

b. Quelle en est la valeur? — — — — —

c. Source des revenus. De Donations et Legs.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? Ils sont réunis à ceux de la Commune.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? — — — — — Chaque Père de famille paye pour chacun de ses Enfans qui fréquente l'école 3 batz et un quart de Seigle.

15°. Bâtiment de l'école. — — — — — Il y a un bâtiment pour l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? — — — — — Il est neuf.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? — — — — — Il n'y a qu'une chambre qui sert ex'même tems pour l'école et le Regent avec une Cuisine.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? — — — — —

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. — — — — — La Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension n'est que de 29 francs d'argent, et 16 quarterons de Seigle, avec deux chari de bois.

Ils dérivent des contributions des Pères de famille, comme il est dit à l'article 14.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *1. Fivel.*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est une Commune en deux hameaux.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Courtille Agence de Fivel.*
- d. District *District de Mondov.*
- e. Canton *Canton du Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Les hameaux de la commune sont très rapprochés. Les hameaux de la commune ont une partie l'un plus isolé. (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) Le hameau de la commune contient 12 maisons. Le hameau de la commune contient 10 maisons.*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes, au ressort de chaque école. *Fivel de la commune de Fivel de la commune.*

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Le fait dans les deux hameaux il y a environ 10 minutes de marche à l'école.*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *hameaux de la commune 20. celui de la commune 24.*

*61
F: 31*